

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 11 JUIN 2025

Date de la convocation	
Le 5 juin 2025	
	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent Ducourau, Maire,

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, J. AGNIERAY

Etaient absents : Ch. MATHON, C. CABY, M. BILLOIR

Ont donné pouvoir : F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à T. WIDHEN, K. UDRY > pouvoir à A. KIMOUR, J. BAUDOIN > pouvoir à M.C FICHELLE,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

OBJET : PROLONGATION DE LA MISE À DISPOSITION DE LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE / ECONOMOME DE FLUX

Numéro de la délibération : CM2506-20

Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Capinghem,

Le Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAET), adopté en février 2021, place au cœur de sa stratégie la rénovation énergétique et bas carbone du parc tertiaire existant, et le développement des énergies renouvelables sur ce patrimoine. En effet, la MEL s'engage à réduire de 16% les consommations énergétiques du territoire d'ici 2030, à multiplier par 2,3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La MEL anime une palette d'outils financiers et techniques mise à disposition des communes, qui peuvent ainsi bénéficier :

- D'un soutien financier pour leurs investissements communaux au travers du fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, du dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et du Contrat de chaleur renouvelable territorial,
- D'une ingénierie qualifiée au travers de la mission de « Conseil en énergie partagé / Économe de flux », pour les communes de moins de 15 000 habitants ne disposant pas ou peu d'ingénierie interne.

En apportant un appui technique et financier, ces outils doivent permettre à l'ensemble des communes d'amplifier le nombre de chantiers performants engagés, tant dans le champ de la rénovation énergétique que de la production d'énergies renouvelables.

À ce jour, 59 communes adhèrent au service mutualisé de « Conseil en énergie partagé / Économe de flux », à hauteur de 1 € par habitant par an.

Visant à améliorer la gestion et la performance énergétique du patrimoine communal, ce dispositif permet à plusieurs communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à coût maîtrisé sur une période minimale de 3 ans. Totalement indépendant et neutre, il devient l'expert énergie des communes

bénéficiaires. **La réussite de la mission CEP repose sur la qualité du partenariat développé avec les communes bénéficiaires.**

La commune est actuellement adhérente jusqu'au 30 juin 2026, comme 13 autres communes. Les 45 autres communes sont adhérentes jusqu'au 30 juin 2027.

Afin de définir une échéance commune de la mise à disposition du service, facilitant ainsi la réalisation d'un bilan consolidé, il est proposé **de prolonger d'un an - par voie d'avenant - la convention de mise à disposition de ce service, soit jusqu'au 30 juin 2027.**

Tenant compte du calendrier des élections municipales, et de l'absence d'instances délibératives à l'échelle de la MEL au cours du premier semestre 2026, cela permettra également d'éviter toute interruption non souhaitée de la mission de Conseil en énergie partagé au cours de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De prolonger d'un an la mise à disposition du service de « Conseil en énergie partagé / Économe de flux » ;
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget ;
- D'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de ce service.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Secrétaire de séance,
M.C. FICHELLE



Le président de séance,

Maire de Capinghem,
Vincent DUCOURAU

M.C FICHELLE, 1^{er} adjointe,
Par délégation du Maire,

